

FACTURE N° 5030027
N/REF : 26/02/2025 16H05 C:000724 I:01727

GUYOT INDUSTRIE

V/Appel du Mercredi 26/02/2025 a 16H05

**ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS**

IMMEUBLE : KEROLZEC
ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS

Guipavas, le 05 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : GUYOT ST MARTIN KEROLZEC
MOTIF : POMPAGE, NETTOYAGE SUIVANT DEMANDE
Donneur d'ordre : M. Y. LE GOFF

INTERVENTION DU 27/02/2025
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
ECREMAGE DES BASSINS
POMPAGE ET NETTOYAGE DU SÉPARATEUR HYDROCARBURES
POMPAGE ET NETTOYAGE DU PIEGE A BOUES
FOURNITURE ET ESSAIS AVEC COLORANT DANS LA CONDUITE EAUX PLUVIALES
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL
DÉCHETS : 5,04 T EAUX HYDROCARBURÉES
0,7 T BOUE HYDROCARBURÉES

OBSERVATIONS : SB AB Email envoyé le 05/03/25 a 16H28 M. Y. LE GOFF

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,00	Heure Hydrocureur+chauffeur ADR	1	209,00	627,00
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
5,04	T(s) déchets Eaux hydrocarburées traités	1	185,00	932,40
0,70	T(s) déchets Boues Hydrocarburées traité	1	435,00	304,50
1,00	Fourniture et essai avec colorant	1	90,00	90,00

TOTAL H.T.	1953,90
T.V.A. a 20,00%	390,78
TOTAL T.T.C.En EURO	2344,68

Ordonnance du 1/12/1986 -

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.

TVA acquittée sur les encaissements.